

TUNISIAN PRUDENCE FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 Décembre 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Tunisian Prudence Fund, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes , y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincères, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FCP Tunisian Prudence Fund au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux systèmes comptables des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendantes de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3 -Observation

Nous attirons votre attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles –ci résultent de fraudes ou erreurs .

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives , que celles –ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles considèrent comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux –ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissaire aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de loi n°94 -117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

-Les emplois en liquidités et quasi-liquidités représentent 22,14 % de l'actif net du FCP- Tunisian Prudence Fund au 31 décembre 2020, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15,29,35,36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 31 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

AUDIT REVISION CONSEIL

Foued AMIRI

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
AC 1-Portefeuille-titres	4-1	1 533 011	1 581 872
a- Actions et droits rattachés		379 458	374 990
b- Titres OPCVM		97 884	7 584
c- Obligations et valeurs assimilées		1 055 669	1 199 298
AC 2- Placements monétaires et disponibilités	4-2	433 764	482 329
a- Placements monétaires		398 564	400 026
b- Disponibilités		35 200	82 302
TOTAL ACTIF		1 966 775	2 064 201
PASSIF			
P1- Opérateurs créditeurs	4-3	8 007	8 203
P2- Autres créditeurs divers		-9*	87
TOTAL PASSIF		7 998	8 290
ACTIF NET			
CP 1- Capital	4-4	1 891 121	1 974 220
Sommes distribuables		67 656	81 691
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		15	21
b- Sommes distribuables de l'exercice		67 641	81 670
ACTIF NET		1 958 777	2 055 911
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 966 775	2 064 201

*Ce montant correspond à des retenus à la source sur BTA des exercices antérieurs

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	4-5	71 914	85 215
a- Dividendes		12 962	19 421
b- Revenus des obligations et valeurs assimilés		58 952	65 794
PR 2- Revenus des placements monétaires	4-6	29 802	33 000
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		101 716	118 214
CH 1- Charges de gestion des placements	4-7	(20 226)	(21 609)
REVENU NET DES PLACEMENTS		81 490	96 605
CH 2- Autres charges	4-8	(11 960)	(11 975)
RESULTAT D'EXPLOITATION		69 530	84 630
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 889)	(2 960)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		67 641	81 670
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 889	2 960
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		44 902	(72 186)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(566)	16 871
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		113 866	29 315

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	113 866	29 315
Résultat d'exploitation	69 530	84 630
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	44 902	(72 186)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(566)	16 871
Frais de négociation de titres	0	0
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(81 670)	(89 284)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(129 324)	(293 842)
Souscriptions		
- Capital	103 500	1 068 100
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 727)	(52 370)
- Régularisation des sommes distribuables	1 146	17 256
Rachats		
- Capital	(235 700)	(1 376 400)
- Régularisation des sommes non distribuables	9 491	69 788
- Régularisation des sommes distribuables	(3 040)	(20 216)
- Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(97 134)	(353 810)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	2 055 911	2 409 721
En fin de l'exercice	1 958 777	2 055 911
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	20 939	24 022
En fin de l'exercice	19 617	20 939
VALEUR LIQUIDATIVE	99,851	98,186
TAUX DE RENDEMENT	5,67%	1,58%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2020

1- PRESENTATION DU FONDS

Tunisian Prudence Fund est un fonds commun de placement régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du CMF N° 24-2011 du 7 Septembre 2011.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. La BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

Le FCP Tunisian Prudence Fund est un Fonds de distribution.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilés sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilés sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date du 31 décembre 2020.

3.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du Fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables « BTA » sont valorisé comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique «PR 2-Revenus des placements monétaires »

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 4-1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à **1 533 011 dinars** et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net	% Actif
Actions		479 235	379 447	19,372%	19,293%
Artes	8 087	66 225	33 108	1,690%	1,683%
Carthage Cement	37 416	86 150	69 856	3,566%	3,552%
Cellcom	9 270	72 115	45 043	2,300%	2,290%
Hannibal Lease	16 860	104 611	52 435	2,677%	2,666%
Ateliers de meubles intérieurs	15 532	61 188	42 076	2,148%	2,139%
Société de transport des hydrocarbures par pipelines	2 690	21 236	32 073	1,637%	1,631%
Société tunisienne de marché de gros	26 695	49 774	83 742	4,275%	4,258%
Société tunisienne industrielle du papier et du carton	4 597	17 937	21 114	1,078%	1,074%
Droits		16	11	0,000%	0,000%
Droit d'attribution Hannibal Lease 37/100 2020	9	14	9	0,000%	0,000%
Droit d'attribution SAM 1/5 2020	4	2	2	0,000%	0,000%
Obligations et valeurs assimilées	-	991 915	1 055 669	53,894%	53,675%
BTA 6,3% 03-2026	100	92 200	99 670	5,088%	5,068%
BTA 6,3% 03-2026	100	92 100	99 601	5,085%	5,064%
BTA 6,3% 03-2026	151	139 675	150 591	7,688%	7,657%
BTA 6% 10-2023	50	46 540	49 160	2,510%	2,500%
BTA 6% 04-2024	400	384 600	408 185	20,839%	20,754%
BTA 6,7% 04-2028	100	94 800	100 623	5,137%	5,116%
EO ATTIJARI LEASING 2016-2	1 700	68 000	71 466	3,649%	3,634%
EO HL 2016-02 A	1 000	20 000	20 114	1,027%	1,023%
EO TUNISIE LEASING 2015-1	350	14 000	14 556	0,743%	0,740%
EO WIFAK 2019 -1 B	500	40 000	41 703	2,129%	2,120%
Titres OPCVM		98 397	97 884	4,997%	4,977%
UGFS ISLAMIC FUND	100	10 000	6 791	0,347%	0,345%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	520	68 392	70 545	3,601%	3,587%
UGFS BONDS FUND	1 768	20 005	20 548	1,049%	1,045%
TOTAL		1 569 564	1 533 011	78,264%	77,945%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2019</u>	1 658 990	42 912	(120 029)	1 581 872	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions cotées	53 194			53 194	
BTA	-			-	
Obligations de sociétés	-			-	
Titres OPCVM	88 397			88 397	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Cession actions cotées	(86 017)			(86 017)	(566)
Annuité obligations de sociétés	(145 000)			(145 000)	
Cession BTA	-			-	
Cession titres OPCVM	-			-	
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>					
Actions cotées			20 235	20 235	
Bons de trésor assimilables (BTA)			25 182	25 182	
Titres OPCVM			(514)	(514)	
		(4 339)		(4 339)	
<u>Variation des intérêts courus</u>					
<u>Soldes au 31 décembre 2020</u>	1 569 564	38 573	(75 126)	1 533 011	(566)

Note 4-2 : Placements monétaires et disponibilités

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Placements monétaires	398 564	400 026
Disponibilités	35 200	82 302
TOTAL	(1) 433 764	482 329

(1) Le solde de ce poste, s'élevant au 31/12/2020 à **433 764 dinars**, se détaille ainsi :

	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net	% Actif
Placements monétaires		397 119	398 564	20,35%	20,26%
Billet de trésorerie SACEM SA- 60 jours-Ech 15-02-2021-11%	1	197 119	197 830	10,10%	10,06%
MOUDHARBA Best Lease-90 jours-Ech 31-03-2021-7.13%	50	50 000	50 008	2,55%	2,54%
MOUDHARBA Best Lease -90 jours-Ech 01/03/2021- 7.13%	150	150 000	150 727	7,69%	7,66%
Disponibilités		35 200	35 200	1,80%	1,79%
Banque		35 200	35 200	1,80%	1,79%
TOTAL		432 319	433 764	22,14%	22,05%

Note 4-3 : Opérateurs créditeurs

		<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA)	(1)	7 409	7 591
Compte du Dépositaire (BIAT)		598	612
		<u>8 007</u>	<u>8 203</u>

(1) Le solde de ce compte se répartit comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération de gestion	4 418	4 591
Charges administratives	2 991	3 000
	<u>7 409</u>	<u>7 591</u>

Note 4-4: Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 31/12/2019

Montant	1 974 220
Nombre de parts émises	20 939
Nombre de copropriétaires	6

Souscriptions réalisées

Montant en nominal	103 500
Nombre de parts émises	1 035
Nombre de copropriétaires nouveaux	0

Rachats effectués

Montant en nominal	235 700
Nombre de parts rachetées	2 357
Nombre de copropriétaires sortants	1

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	44 902
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(566)
Régularisation des sommes non distribuables	4 764
Droits de sortie	0
Frais de négociation de titres	0

Capital au 31/12/2020

Montant	1 891 121
Nombre de parts	19 617
Nombre de copropriétaires	5

Note 4-5 : Revenus du portefeuille -titres :

	<u>31/12/2020</u>	
Revenus des actions	12 962	19 421
Intérêts des obligations et valeurs assimilés	58 952	65 794
Revenus des titres OPCVM	-	-
Total	<u><u>71 914</u></u>	<u><u>85 215</u></u>

Note 4-6 : Revenus des placements monétaires :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Revenus des billets de trésorerie	17 871	16 203
Revenus autres placements	11 174	16 356
Revenue compte de dépôt	756	441
Total	<u><u>29 802</u></u>	<u><u>33 000</u></u>

Note 4-7 : Charges de gestion des placements

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	17 831	19 061
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	2 395	2 548
Total	<u><u>20 226</u></u>	<u><u>21 609</u></u>

Note 4-8 : Autres charges

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Frais administratifs	11 900	11 900
Autres charges	60	75
Total	<u><u>11 960</u></u>	<u><u>11 975</u></u>

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par part et ratios pertinents

Données par part	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	5,185	5,646	5,627	5,854	4,399
Charges de gestion des placements	(1,031)	(1,032)	-1,063	(1,140)	(0,912)
Revenu net des placements	4,154	4,614	4,564	4,714	3,487
Autres charges	(0,610)	(0,572)	(0,499)	(0,473)	(0,451)
Résultat d'exploitation (1)	3,544	4,042	4,066	4,241	3,036
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,096)	(0,141)	(0,348)	(0,597)	0,305
Sommes distribuables de l'exercice	3,448	3,900	3,718	3,644	3,340
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2,289	(3,447)	1,454	(2,574)	3,067
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,029)	0,806	1,690	0,397	(0,573)
Frais de négociation des titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	2,260	(2,642)	3,144	(2,177)	2,493
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,804	1,400	7,209	2,064	5,529
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	2,260	(2,642)	3,144	(2,177)	2,493
Régularisation du résultat non distribuable	-0,142	0,331	0,003	0,445	(0,214)
Sommes non distribuables de l'exercice	2,118	(2,311)	3,147	(1,732)	2,279
Distribution de dividendes	3,901	3,717	3,644	3,341	3,202
Valeur liquidative	99,851	98,186	100,313	97,093	98,521
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen (*)	1,01%	0,97%	1,05%	1,14%	0,92%
Autres charges /actif net moyen (*)	0,60%	0,54%	0,49%	0,47%	0,47%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen (*)	3,46%	3,79%	4,03%	4,23%	3,07%
Actif net moyen	2 007 343	2 232 466	2 422 700	2 517 879	2 610 749

5.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et la BIAT prévoit le paiement de :

- Une commission de gestion de 0,75% HTVA par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
- Des frais administratifs fixés forfaitairement à 10 000 DT hors TVA par année et payés trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à **29 731 DT TTC** et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Commission de gestion	17 831	19 061
Frais administratifs	11 900	11 900
	<u>29 731</u>	<u>30 961</u>

Le règlement intérieur qui lie BIAT et la société UGFS-NA prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, de 0,1% HTVA, calculé sur la base de l'actif net, avec un minimum de 2 000 DT HTVA par année.

La charge de l'exercice s'élève à **2 395 DT TTC**